Facture

Août 2026

Période facturée : du 01/08/2026 au 31/08/2026

Référence	Date d’émission	Échéance	Montant à payer TTC
EXE-2026-0001	**01/08/2026**	**01/09/2026**	**1 200,00 €**

Bailleur

SCI Exemple Synthétique
1 rue de la Démonstration
38000 Grenoble

SIREN 910433218
TVA FR50910433218

Locataire

Locataire Démonstration SARL
1 rue de la Démonstration
38000 Grenoble

SIREN 963421607
TVA FR65963421607

Locaux loués

- Bail synthétique

Désignation	Période	Montant HT	TVA
Loyer août · Bail synthétique	août 2026	**1 000,00 €**	20 %

Quantité : 1 par ligne. Le montant HT correspond au prix unitaire HT.

Total HT	1 000,00 €
TVA 20 % sur 1 000,00 €	200,00 €
Total TVA	200,00 €
Total TTC	1 200,00 €
Montant à payer TTC au 01/09/2026	**1 200,00 €**

Règlement par virement

Bénéficiaire : SCI Exemple Synthétique

IBAN	FR76 3000 6000 0112 3456 7890 189

Virement à réception.

Comprendre votre facture électronique

Votre facture électronique accompagne votre e-mail. Il s’agit d’un seul document, à comptabiliser une seule fois.

Catégorie de l’opération : prestation de services. TVA exigible sur les encaissements. Pas d’escompte pour paiement anticipé.